



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
chargé de la vie associative

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1888 / MEE

Papeete, le 08 AOÛT 2014

Le ministre

LETTRÉ DE RENTRÉE 2014-2015

Une ambition : améliorer les performances scolaires

Un diagnostic : une fracture géographique et sociale préoccupante

Une stratégie : quatre leviers prioritaires

Une GRH centrée sur la qualification des enseignants (ESPE) au profil des publics les plus fragiles

Le développement d'une offre de formation de proximité, adaptée aux publics scolarisés

Des innovations pédagogiques (CFDA, ORS, REP...) centrées sur la lutte contre le décrochage

Des services réorganisés (DGEE) par une approche globale de la continuité éducative et un renforcement de la fonction « pilotage ».

La présente lettre de rentrée constitue la référence annuelle en matière de politique éducative. Elle se doit d'assurer la cohérence et la continuité de l'action menée par tous les acteurs et responsables du système éducatif au bénéfice des élèves.

Les grandes orientations de notre système éducatif, inscrites dans cette circulaire, devront être présentées à tous les personnels lors de la pré-rentrée.

L'année scolaire écoulée a permis de mettre en place **les fondements nécessaires d'une politique éducative durable tant sur le plan des grandes orientations que sur le plan structurel** avec la création de la direction générale de l'éducation et des enseignements. La fusion des services des premier et second degrés concrétise la volonté du continuum. Cette réorganisation est effective dès cette rentrée.

La recherche de la **réussite scolaire**, la **lutte contre le décrochage**, l'investissement dans la formation initiale et continue et le rapprochement de l'école des familles qui exigent de l'initiative, de l'innovation et du temps, restent des objectifs permanents.

La politique éducative que je mets en place trouve sa source dans la loi du Pays portant adoption de la nouvelle **Charte de l'Éducation** votée par l'Assemblée de Polynésie française le 7 juillet 2011. La priorité accordée à l'éducation y est clairement affirmée. La Charte énonce les finalités de l'école autour de trois grandes ambitions : **une école pour tous, une école performante et une école ouverte.**

L'efficacité d'une politique publique tient autant à la pertinence de ses objectifs qu'à la cohérence de son action. C'est pourquoi je souhaite **un pilotage du système éducatif renforcé et lisible par tous** dont les objectifs généraux s'articulent avec les orientations nationales. C'est dans ce cadre que je réaffirme un partenariat renforcé avec l'État.

Les résultats obtenus par les élèves aux différents stades de la scolarité sont **contrastés** :

- une **progression** sensible aux évaluations nationales CE1 et CM2 de mai 2014 mais encore insuffisante ;
- une **forte baisse** au DNB après une évolution positive observée depuis 2008 ;
- une **stabilité** des résultats au BAC qui ne doit pas masquer les réalités suivantes :
 - 63 % des élèves d'une même génération arrivent en terminale ;
 - 54 % de la même génération obtiennent un baccalauréat ;
 - 18 % obtiennent un baccalauréat général, 16 % un baccalauréat technologique et 20 % un baccalauréat professionnel.

Eu égard à ces constats, je vous engage à travailler selon les axes suivants :

- **améliorer la performance scolaire ;**
- **rendre notre système éducatif plus équitable ;**
- **rendre l'école plus proche et bienveillante ;**
- **favoriser une orientation et une insertion professionnelle réussies.**

1. Améliorer la performance scolaire

- **par une meilleure connaissance du système éducatif : la création d'un département de la prospective et de l'informatique**

Dans cette perspective, des **indicateurs** (de contexte, de réussite, de suivi et de contrôle) ont été sélectionnés. Ces indicateurs devront être déclinés dans chaque école et établissement. L'expertise pédagogique des personnels d'encadrement notamment celle des inspecteurs de l'éducation nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux du vice-rectorat, sera sollicitée. Le **département de la prospective et de l'informatique** nouvellement créé, aura pour mission d'évaluer la performance du système éducatif polynésien et d'élaborer des propositions d'actions pour améliorer la qualité des enseignements dispensés aux élèves.

- **par une meilleure qualification des enseignants : la mise en place de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à la rentrée 2014.**

Cette mise en place s'avère une **opportunité** pour notre Pays. Elle permet de garantir durablement la formation initiale de nos enseignants et autres personnels d'éducation en

Polynésie française. Elle est de nature à assurer à nos jeunes diplômés la possibilité de suivre sur place une formation Master 2 (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation-MEEF) dans des champs disciplinaires aujourd'hui non proposés par l'université (disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture notamment).

Un processus de **décloisonnement de la formation initiale et continue** est ainsi engagé dans le respect des compétences de chacun.

La création de l'ESPE permettra d'assurer, dès la rentrée, la formation professionnelle initiale, puis progressivement la formation continue des professeurs.

- **par la recherche d'une meilleure organisation des circonscriptions : la mise en place de circonscriptions thématiques**

Dans le cadre du redécoupage des circonscriptions du premier degré, **quatre circonscriptions thématiques** ont été créées (maternelle, éducation prioritaire, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, innovation de la politique éducative).

La mise en place de la **circonscription maternelle** centrée exclusivement sur les apprentissages premiers favorisera le fondement de toute disposition cognitive ultérieure. Le développement de la prise en charge de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans se poursuivra dans les secteurs sensibles. Un accueil des enfants et des familles dans leur diversité permet d'assurer la confiance nécessaire à une meilleure réussite scolaire. Le développement des aptitudes langagières facilitera les apprentissages fondamentaux. Enfin, les liens entre l'école et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, seront renforcés en plaçant l'école maternelle au cœur de son environnement.

- **par l'affirmation d'une culture plurilingue**

Le **groupe de réflexion sur le plurilinguisme** soutenu par les différents pôles pédagogiques de la DGEE impulsera de nouvelles pratiques et élaborera les outils pour promouvoir une culture plurilingue. L'apprentissage des langues polynésiennes se poursuivra au collège en prenant appui sur cette culture.

- **par une meilleure fluidité des parcours scolaires des élèves :**

- **mise en place de conseils école-collège dans le cadre du continuum**

Le **continuum**, concrétisé par la création de la DGEE, sera renforcé par la **mise en place de conseils école-collège**. Ils participeront à la réflexion sur la continuité des apprentissages et la cohérence des activités d'enseignement proposées dans un cadre de coopération des équipes pédagogiques des écoles et des collèges, visant à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves. Plus généralement, une vigilance particulière sera accordée aux acquis des élèves, à leurs méthodes de travail à chaque niveau de transition, entre la grande section de maternelle et le cours préparatoire, entre chaque cycle, entre le collège et le lycée et entre le lycée et l'enseignement supérieur.

- **ouverture d'un centre expérimental à Faa'a**

Dans le même esprit de continuité, avec le souci de personnaliser les parcours de formation, une structure novatrice, le « Centre de Formation au Développement pour Adolescents » (CFDA) sera mis en place à titre expérimental. L'objectif principal est la mise en œuvre d'un parcours professionnel valorisant vers un baccalauréat professionnel. Il pourra néanmoins permettre à certains le retour vers un enseignement général.

2. Rendre notre système éducatif plus équitable

L'amélioration de la performance du système éducatif polynésien passe aussi par la **prise en considération de la situation des archipels éloignés**. Afin d'améliorer la qualité des enseignements, dès cette année, **des enseignants titulaires iront renforcer les équipes pédagogiques sur place**. Par ailleurs, le remplacement dans les îles sera assuré de manière plus fluide de façon qu'aucune école ne se sente moins bien pourvue qu'une autre.

L'équité entre les archipels ou les établissements n'a de sens que si les écarts et les réussites entre élèves de catégories socioprofessionnelles différentes sont réduits et maîtrisés. Une vigilance sera exercée pour l'analyse de résultats des évaluations à des niveaux différents : CE1, CM2, 5^{ème} et 3^{ème}.

Dans le premier degré, comme dans le second degré, **aucun élève ne doit être abandonné par notre système éducatif**. Tous les dispositifs doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement :

- Le **réseau d'éducation prioritaire (REP)** instaure un cadre propice aux apprentissages en s'appuyant sur le travail en équipe des enseignants du premier et du second degré et sur les innovations pédagogiques. Il s'agit de mieux accompagner les élèves dans leurs parcours, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés. Ainsi, le dispositif « plus de maîtres que de classes » sera déployé en faveur de la réduction des écarts de réussite. Il soutiendra les projets pédagogiques favorisant l'amélioration des réussites scolaires.
- **Les différents dispositifs de réussite scolaire** seront valorisés en harmonie avec les objectifs de la Charte de l'éducation et de la politique éducative du Pays. Ils permettront aux élèves de pouvoir profiter de leurs vacances pour découvrir des activités différentes et variées, revisiter certains aspects de la culture traditionnelle, reconsidérer les activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs. Les relations entre les jeunes et les adultes se trouveront ainsi améliorées permettant d'instaurer ou de consolider un climat de confiance.
- **La construction d'une école inclusive**, ouverte à tous, suppose de mieux prendre en compte dans chaque école et établissement scolaire l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les projets personnalisés de scolarisation (PPS), élaborés par les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) seront mis en œuvre et déclinés sur le plan pédagogique au sein des écoles et des établissements scolaires.

Des échanges raisonnés avec la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES) et les Enseignants Spécialisés Référents (ESR) permettront, avec l'appui des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC) adaptées, d'améliorer l'accompagnement des élèves handicapés mentaux, moteurs et sensoriels. Chaque projet d'école ou d'établissement consacrera un volet à l'inclusion des élèves présentant un handicap ou des troubles spécifiques des apprentissages. La scolarisation ordinaire des élèves présentant des troubles d'ordre psychique sera poursuivie en adaptant leur parcours scolaire à leurs besoins. Pour cela, l'unité d'enseignement des enseignants itinérants option D favorisera dès la maternelle un accompagnement éducatif en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux.

- La vigilance que l'on portera à chaque niveau de transition (école-collège, collège-lycée et lycée-université) permettra de déceler les signes précurseurs de décrochage. **La construction d'un rapport positif à l'école par l'élève reste la meilleure prévention contre le décrochage.** Les efforts doivent donc porter tout particulièrement sur la prévention, à travers la rénovation pédagogique et le renforcement des partenariats. En Polynésie française, le décrochage est essentiellement associé à l'éloignement géographique, l'absence d'une offre de formation de proximité et au niveau insuffisant de qualification des enseignants dans les îles éloignées. La lutte contre le décrochage passe nécessairement par la création des **offres de formation de proximité** et d'une **meilleure formation des enseignants**. Par ailleurs, la **plateforme des publics décrocheurs**, déjà mise en place, sera renforcée à la rentrée par l'affectation d'un enseignant du second degré à ce dispositif.

3. Rendre l'école plus proche et bienveillante

- en veillant au bien-être de l'enfant

La réussite des élèves est aussi conditionnée par leur bien-être à l'école. Les conditions matérielles, l'accueil qui leur est réservé par les adultes, l'hygiène, la santé et le sport scolaire y contribuent grandement.

- en améliorant son cadre de vie

Au regard du constat relatif au cadre de vie dégradé des établissements du second degré, une programmation pluri annuelle est réalisée. Elle prévoit une **rénovation des structures existantes, la construction de nouveaux établissements et l'amélioration des équipements des établissements les plus démunis**. Par ailleurs, la mise en adéquation des équipements aux référentiels nationaux sera poursuivie afin de répondre au niveau d'exigence des diplômes nationaux.

- en améliorant la formation de ceux qui l'encadrent

L'amélioration des conditions matérielles sera accompagnée d'une **formation des adjoints d'éducation des collèges** particulièrement dans les îles. Elle contribuera à assurer une meilleure prise en charge psychologique des élèves.

- **en veillant à sa santé physique et morale**

Une attention particulière sera accordée à la **prévention des conduites addictives** dans les projets d'école et d'établissement, en prenant appui sur les **comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)** que je vous invite à **reconstituer ou réactiver**.

Le **sport scolaire** y sera associé et à travers la pratique des activités physiques, contribuera à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté en luttant contre l'oisiveté et l'échec scolaire. Par ce biais, il consolidera la construction de l'estime de soi, une bonne hygiène de vie.

Les recommandations émises conjointement par notre ministère et celui de la santé depuis 2011, visant à **améliorer l'alimentation en milieu scolaire** sont peu suivies. Elles devront être respectées.

- **en lui donnant une image juste de sa progression**

Quant à l'évaluation des élèves elle doit se réaliser **dans un esprit de rigueur bienveillante**, valorisant les progrès et encourageant les initiatives afin de redonner confiance en leurs capacités.

À l'école élémentaire et au collège, l'évaluation se réfère notamment aux compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour être en cohérence avec les exigences de l'école, tout en tenant compte des rythmes d'apprentissage de l'élève.

Au collège, les évaluations sont restituées sous deux formes compatibles et complémentaires : notation chiffrée et renseignement des compétences.

4. Favoriser une orientation et une insertion professionnelle réussies

- **en rendant progressivement l'élève acteur de son projet d'orientation**


Les conseillers d'orientation-psychologues et le directeur du centre d'information et d'orientation mettront en place les moyens nécessaires pour que chaque élève puisse élaborer progressivement son projet d'orientation. Un temps d'apprentissage est indispensable pour maîtriser les compétences nécessaires pour faire le choix de son orientation.

- **en utilisant l'outil numérique**

Le développement du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations) et du support numérique que représente le Webclasseur, constitue pour la Polynésie le moyen de développer dans une démarche active, continue et progressive, les compétences participant à l'élaboration de choix éclairés. Le recours au Webclasseur facilite la capitalisation des expériences réalisées, avec un support qui vise à réduire les fractures géographiques, culturelles, sociales et scolaires. A ce jour, tous les établissements (élèves et enseignants) peuvent accéder à cet outil et ce, même dans les archipels éloignés. Ce support favorise par ailleurs le travail en réseau, la diffusion en temps réel de l'information (guides, brochures, documentation, enquêtes). Cela permet de réduire le morcellement des territoires isolés.

La réussite de cette politique éducative passe nécessairement par une forte impulsion de la formation de l'ensemble des personnels d'éducation. En articulation avec l'ESPE, la formation continue, déclinée dans le plan de formation de la DGEE, consacrera une part importante à la formation par et au numérique.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée et beaucoup de courage pour l'exercice de votre tâche que je sais passionnante mais exigeante car, de sa réussite, dépend celle de nos enfants.


Michel LEBOUCHIER
